



12 octobre 2023

(23-6846)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>RÉPUBLIQUE DE CORÉE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>National Radio Research Agency - RRA (Agence nationale de recherche sur les radiocommunications)</i> Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: Documents disponibles sur le site Web de l'Agence nationale de recherche sur les radiocommunications (RRA) ainsi qu'à l'adresse: 767 Bitgaram-ro, Naju-si, Jeollanam-do République de Corée 58323 Téléphone: (+82) 61 338 4711 Fax: (+82) 61 338 4719 Courrier électronique: kimjh777@korea.kr Page d'accueil: http://www.rra.go.kr
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [], 2.10.1 [], 5.6.2 [X], 5.7.1 [], 3.2 [], 7.2 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Équipement pour la compatibilité électromagnétique soumis à l'évaluation de la conformité
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Draft amendment of notification on Conformity Assessment of Broadcasting and Communication Equipments (Projet de modification de la notification sur la procédure d'évaluation de la conformité des équipements de radiodiffusion et de communication), 21 pages, en coréen</i>

6.	<p>Teneur: o Assouplissement du processus de confirmation d'exemption pour les équipements soumis à une exemption d'évaluation de la conformité (Article 19, nouveau paragraphe 4, n° 5)</p> <p>- Améliorations visant à permettre l'exemption des exigences d'importation sans la procédure de confirmation de l'exemption d'évaluation de la conformité pour les équipements introduits dans le pays à des fins de réexportation</p> <p>o Clarification du système de classification des équipements soumis à l'évaluation de la conformité (Annexe 1, révision complète n° 11)</p> <p>- Fourniture de renseignements indicatifs et réorganisation du système de classification afin de clairement déterminer quels équipements sont couverts, dans le domaine peu clair et ambigu de la compatibilité électromagnétique</p>
7.	<p>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Élimination de la charge administrative et clarification de l'éligibilité à l'évaluation de la conformité</p>
8.	<p>Documents pertinents:</p> <p>Avis au public n° 2023-85 du RRA</p>
9.	<p>Date projetée pour l'adoption: 31 décembre 2023</p> <p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: 30 juin 2024</p>
10.	<p>Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification</p>
11.	<p>Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p><i>Technical Barriers to Trade (TBT) Division</i> (Division des obstacles techniques au commerce (OTC)) <i>Korean Agency for Technology and Standards - KATS</i> (Office coréen des normes et de la technologie) 93, Isu-ro, Maengdong-myeon, Eumseong-gun, Chungcheongbuk-do (République de Corée) 27737 Téléphone: (+82) 43 870 5315 Fax: (+82) 43 870 5682 Courrier électronique: tbt@kats.go.kr Site Web: http://www.knowtbt.kr https://members.wto.org/crnattachments/2023/TBT/KOR/23_12956_00_x.pdf https://members.wto.org/crnattachments/2023/TBT/KOR/23_12956_01_x.pdf</p>